



Déclaration du SNUipp77

Promotions 2012-2013

En 2012, un professeur des écoles partant à la retraite a le même pouvoir d'achat que celui d'un instituteur qui est parti à la retraite en 1989, à ceci près qu'il n'a plus le droit au logement (soit un coût supplémentaire pouvant dépasser allègrement les 1000 € dans certains secteurs géographiques de notre département pour un ménage) et en ayant perdu le droit à la retraite à 55 ans. Pourtant, le métier s'est complexifié, les responsabilités et les tâches se sont alourdies et le niveau de qualification s'est considérablement élevé.

Par ailleurs, les enquêtes récentes confirment le retard de rémunération que les enseignants des écoles françaises connaissent sur leurs collègues de nos voisins européens. D'autres enquêtes mettent en évidence une rémunération plus faible pour les professeurs des écoles que les catégories équivalentes dans d'autres ministères.

Le ministère a tranché pour un passage à la semaine de 4 jours et demi, soit à la rentrée 2013, soit à la rentrée suivante. Nous dénonçons un choix en dehors de toute logique puisque cette décision est prise avant qu'aucun texte ne paraisse sur le fonctionnement concret de l'école (contenus, temps de service des enseignants, RASED ...) et que les enfants de Seine-et-Marne sont, pour une bonne part, accueillis en collectivité de 7h à 19h. Mais surtout, pour ce qui nous concerne aujourd'hui, aucune mesure n'est annoncée pour compenser cette demi-journée supplémentaire, ni en terme d'amélioration des conditions d'exercice, ni en terme de compensation financière.

C'est dans ce contexte que nous devons examiner aujourd'hui les promotions des enseignants des écoles de Seine-et-Marne.

Le SNUipp rappelle ses exigences sur le processus d'avancement :

- un avancement à une seule vitesse, la plus rapide, comme cela existe déjà pour certaines catégories de personnel : professeurs des écoles pour les 4 premiers échelons, directeurs des établissements spécialisés, directeurs d'école d'application, professeurs des écoles hors classe notamment.
- Faire évoluer la hors classe (qui représente 3 % des PE contre 20 % des certifiés) pour permettre l'accès à l'indice 783 pour tous.

Nous ne nous satisfaisons pas du fonctionnement actuel des promotions. En effet, ce dispositif met en concurrence nos collègues, les uns par rapport aux autres, en laissant une part prépondérante à la note d'inspection dont nous dénonçons le caractère subjectif. Le fonctionnement de l'avancement ne favorise pas, contrairement à ce qui serait souhaitable, le travail en équipe et la coopération.

Le SNUipp continue de revendiquer une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice. Faute d'annonce dans ce sens, nos collègues attendent leur promotion avec impatience pour leur permettre de redresser un équilibre budgétaire bien précaire pour certains.